

Consultation plaidoyer du programme Accès Culture

Procès-verbal de la commission de selection du 18 mars 2026

I- Présentation du programme Accès Culture

Accès culture a pour objectif l'accompagnement et le financement de projets culturels en Afrique dans le but de favoriser le lien social et renforcer les collaborations entre acteurs culturels africains et français. En effet, ce programme s'adresse aux Organisations de la Société Civile (OSC) et aux établissements culturels des collectivités territoriales (conservatoire, école d'art municipale, etc.) qui porteront en binôme un projet proposant de répondre à un besoin local. L'objectif premier étant de mettre la culture au service du lien social par le développement d'activités culturelles à destination des publics les plus éloignés de l'offre culturelle pour des raisons sociales, économiques, géographiques. Le programme soutien depuis 2023 trente projets culturels à impact dans vingt et un pays du continent africain.

Dans le cadre du programme Accès culture, cet appel à consultation plaidoyer est proposé aux lauréats de la phase 2 qui souhaiteraient mettre en place des actions de plaidoyer ou de valorisation de leurs projets à l'échelle locale, nationale ou régionale.

II- Orientations retenues pour cette consultation

- Organisation de tables rondes, conférences, séminaires avec des acteurs politiques ou institutionnels ;
- Campagnes de sensibilisation (médias, réseaux sociaux, interventions publiques) ;
- Réalisation de contenus valorisant l'impact du projet (films courts, expositions, publications) à destination de publics ;
- Ateliers participatifs impliquant des publics éloignés de l'offre culturelle ;
- Activités visant à influencer les politiques locales ou à intégrer la culture dans des programmes sociaux.

- Être porté par des femmes ou en direction de femmes

III- Critères d'éligibilité

Les critères retenus sont les suivants :

- Être réalisés sur le continent africain ;
- Se dérouler entre le 1er avril et le 30 juin 2026 ;
- Développer des actions pertinentes, en cohérence avec les objectifs de l'appel ;
- Mobiliser des acteurs clés : décideurs publics, collectivités, institutions, médias, communautés locales ;
- Présenter un budget prévisionnel clair et équilibré, ainsi qu'un calendrier réaliste ;
- Valoriser les impacts du (ou des) projet(s) soutenu(s) par Accès Culture ;
- Favoriser, si possible, la participation ou l'implication d'autres lauréats Accès Culture, afin de renforcer la portée, la visibilité ou la résonance collective des actions de plaidoyer à l'échelle locale, nationale ou régionale.

IV- Critères de notation

- Pertinence stratégique et qualité du plaidoyer /5 points
- Pertinence des publics ciblés /5 points
- Pérennité et ancrage durable /5 points
- Faisabilité et cohérence budgétaire /5 points

Total sur 20 points

V- Composition du jury

Le jury est présidé par Sophie Renaud directrice Coopérations, Dialogues et Société.

Le secrétariat est assuré par Jimmy Berthé, chargé de projet Accès Culture.

Le jury s'est réuni le 18 mars 2026 et a rassemblé les 5 personnes suivantes :

- Sophie Renaud, directrice, (Institut français / DCDS) ;
- François Tiger, responsable de pôle, (Institut français / DCDS / pôle Culture et Partenariats Solidaires) ;
- Gaëlle Mareuge, Responsable d'équipe projet - Industries Culturelles et Créatives, (AFD)
- Léa Ghamlouche, Chargée de projet Accès Culture (Institut français / DCDS / pôle Culture et Partenariats Solidaires)
- Jimmy Berthé, Chargé de projet Accès Culture (Institut français / DCDS / pôle Culture et Partenariats Solidaires)

VI- État des lieux des dossiers déposés

20 projets ont été déposés pour **un montant total de 160 830 euros**.

La **répartition géographique** est la suivante :

- Zone **DAOI - Afrique et Océan indien : 18 projets ;**
- Zone **ANMO - Afrique du Nord : 2 projets ;**

18 candidatures ont été déclarés éligibles et **2 candidatures ont été classées inéligibles** car le montant demandé n'était pas respecté ou la candidature a été envoyée hors délai.

VII- Synthèse des débats

La qualité générale des dossiers étudiés est globalement satisfaisante. La sélection a été difficile au regard de la qualité des projets reçus, et du budget disponible.

Les points récurrents de discussion concernaient principalement les 4 critères de notation des projets.

VIII- Décision de la commission

Dans le cadre de l'Appel à projet consultation 8 projets seront soutenus par l'IF pour un montant total de 60 000 euros.

La répartition géographique est la suivante :

- Zone ANMO - Afrique du Nord et Moyen-Orient : 1 projet ;
- Zone DAOI - Afrique et Océan indien : 7 projets ;

Les 8 projets soutenus, sont les suivants :

Zone	Pays	Intitulé des projets	Bénéficiaire	Montant du soutien IF en €
DAOI	Togo	PROJET : ACCÈS CULTURE, TRACES ET HERITAGES Plaidoyer et valorisation des « InPaCTS »	Jeunesse Unie pour une Nouvelle Afrique (JUNA TOGO)	7800 €
DAOI	Rwanda	Kesho - Action de plaidoyer 2026	Ishyo	7800 €
DAOI	Cameroun	Projet Plaidoyer I RAADEC : métiers d'art, valorisation des territoires et publics éloignés	Bandjoun Station / Art et exception	7800 €

ANMO	Maroc	Mini-documentaire Autoroute Tanger–Marseille: De la recherche-action au plaidoyer territorial Projet mis en oeuvre à Tanger (Maroc)	Think Tanger	7800 €
DAOI	Guinée	Restitutions & plaidoyer – Accès à la création en milieu scolaire, focus jeunes filles	Usine des films amateurs et Phoenix vision	7800 €
DAOI	Madagascar	Ivelo : Valoriser une résidence artistique que territoriale en milieu rural	Miangaly	6200€
DAOI	Tchad	Au coeur de l'art : une économie vivante par et pour l'art	Association Au nom de l'Art	7800€
DAOI	Bénin	Plaidoyer pour l'intégration des interventions artistiques dans le dispositif national de prise en charge des publics sensibles du Bénin : cas typique du projet CARIT'ART	Association IGBALA	7000€

Sophie RENAUD
Directrice Coopérations et dialogues des sociétés
Présidente de la commission



Jimmy BERTHÉ
Chargé de projet Accès Culture
Secrétaire de séance



Thomas HANNEBIQUE
Secrétaire Général
Institut français

Thomas HANNEBIQUE
Secrétaire général

**INSTITUT
FRANÇAIS**
40-42 rue de la Folie Regnault
75011 Paris